



Raiponce en épi



CATZH

Cellule d'Assistance Technique
aux Zones Humides

VALORISONS LES BONNES PRATIQUES

La Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides (CATZH) de l'Aveyron réalise depuis bon nombre d'années des inventaires de zones humides sur les communes du département et fournit un appui technique aux gestionnaires de ces milieux. C'est ainsi qu'en 2019 a été mise en place une édition du « Concours Pratiques Agro-écologique Prairies et Parcours » (anciennement « Concours Prairies Fleuries »), en collaboration avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur (SMBVV), sur les zones humides du Lévézou (communes d'Arviou, Canet-de-Salars, Curan, Pont-de-Salars et Salles-Curan).

L'intérêt de ce concours est de mettre en valeur des milieux agricoles à fort enjeux écologiques, les inventaires zones humides réalisés, ainsi que le travail des agriculteurs. Les parcelles des agriculteurs volontaires ont été notées par un jury composé d'experts en agronomie, en botanique, en écologie et en patrimoine.



La parcelle gagnante sera présentée au concours national agricole à Paris en 2020 (lors du salon de l'agriculture).



UNE PREMIÈRE ÉDITION À SUCCÈS SUR LE LÉVÉZOU

La première édition de ce concours sur le Lévezou a opposé cinq participants, tous éleveurs, possédant des parcelles sur lesquelles sont présentes des zones humides. Chaque agriculteur a proposé une ou plusieurs prairies, qui ont toutes été pré-évaluées par les représentants de la CATZH Aveyron. Le 13 juin 2019, le jury s'est déplacé sur les parcelles retenues et les a notées selon une méthode d'observation de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) prenant en compte les propriétés agro-écologiques de la parcelle et l'usage qui en est fait.



Les parcelles sont notées sur différents critères : **L'aspect agronomique** de la parcelle au travers de la fonctionnalité agricole, la productivité, la valeur alimentaire et la souplesse d'exploitation. **L'aspect écologique** en prenant en compte la diversité végétale, les fonctionnalités écologiques et la valeur apicole. Les parcelles sont également jugées sur leur valeur paysagère et patrimoniale.

L'évaluation de ces critères s'est faite par un jury d'experts constitué pour cette édition de :

- **Mireille Lafouge**, experte en agronomie de la Chambre d'agriculture Aveyron, pour l'évaluation sous l'angle agronomie et fourrage,
- **Francis Kessler**, chargé d'études botaniques et végétation au Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBNPMP), pour évaluer la biodiversité présente sur la zone humide,
- **Gérard Briane**, du laboratoire de recherche GEODE et maître de conférence à l'Université Toulouse Jean Jaurès, pour contrôler l'intérêt apicole des parcelles,
- **Marie Dominique Albinet**, chargée d'études environnement et pédagogie, du Conseil D'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Aveyron (CAUE),
- **Clément Decaux**, technicien milieux naturels, du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur (SMBVV).





Après la visite de chaque parcelle, un échange particulièrement enrichissant a eu lieu entre les membres du jury, qui apportent un œil d'expert sur la gestion, la composition, les qualités de la parcelle, et l'exploitant qui, quant à lui, confie sa vision de la parcelle, son historique mais également des attentes et des conseils de gestion. Très souvent lors de leurs analyses, les experts ont apporté un début de solution quant aux problématiques rencontrées par l'éleveur sur les zones humides (amélioration du rendement, développement de certaines espèces plus appétentes...).



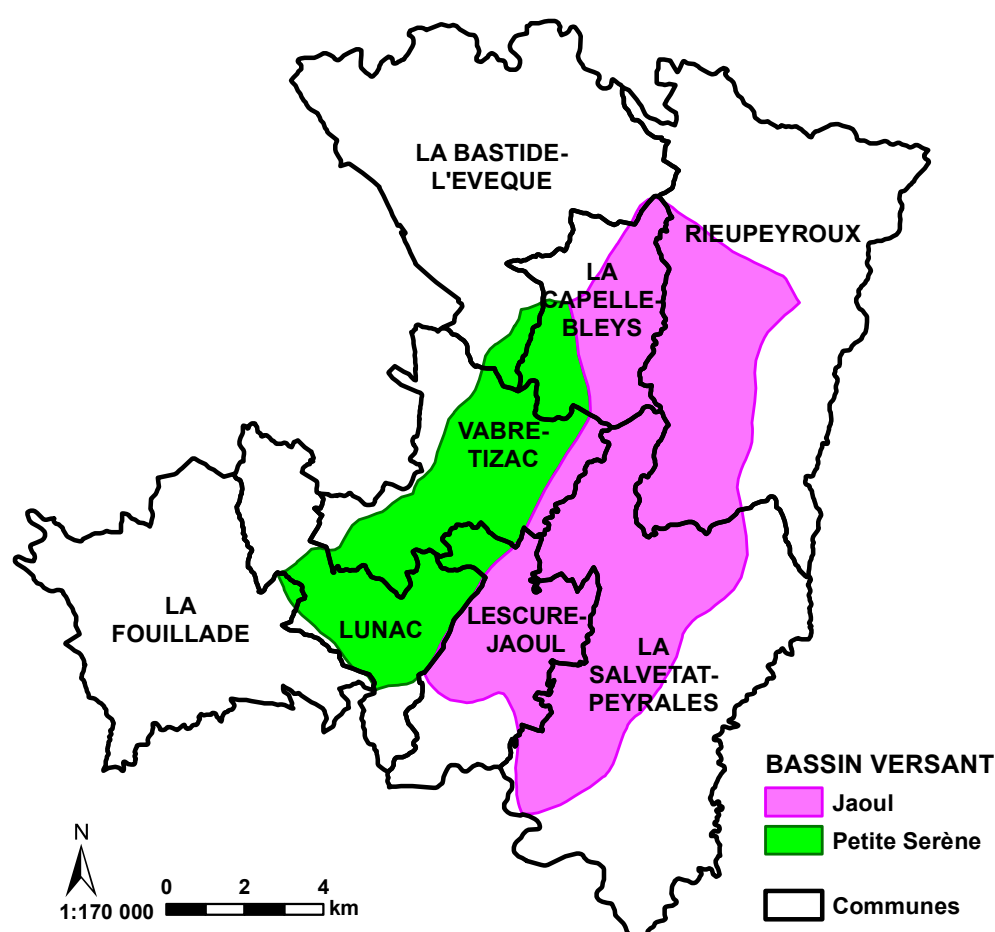
La remise des prix s'est déroulée le 27 août 2019 à Salles Curan, lors du marché gourmand : le premier prix agro-écologique ainsi que des distinctions pour l'intérêt apicole, agronomique et biodiversité ont ainsi été distribués aux participants. **Le grand gagnant de cette première édition est M. FOURNIER de Curan.** Sa prairie (premier prix sur le territoire du Lévezou) sera à nouveau en lice à Paris lors de la 128ème édition du Concours général agricole qui aura lieu du 22 février au 1er mars 2020, où elle sera confrontée aux lauréats des autres territoires.

Les encadrant CATZH du concours, Emmanuel Gilhodes, chargé de mission écologie et environnement, et Théo Sincholle, stagiaire en environnement, sont ravis de ce qu'à apporté le concours en termes d'échanges sur le travail des éleveurs et de valorisation de ces prairies.

UNE DEUXIÈME ÉDITION SUR LE SÉGALA

Suite au succès de cette première édition, la CATZH souhaite renouveler l'expérience sur un autre secteur géographique : le Ségala, et plus précisément sur les bassins versants du Jaoul et de la Petite Serène. Ces deux bassins sont pilotés par des outils de planification : le premier par un Programme d'Action Territorial et le second par un Contrat de rivière, visant à concilier les activités agricoles, la préservation des milieux aquatiques et de la ressource en eau. L'un de ces ruisseaux abrite notamment la seule population de Moule perlière du département (espèce en très forte régression au niveau national) or, la préservation des zones humides présente un véritable enjeu quant à sa protection (leurs services rendus par ces milieux sur la qualité de l'eau étant très importants). Aussi, la CATZH Aveyron est à la recherche d'exploitants, sur ces deux bassins versants, désirant s'inscrire dans cette démarche de gestion et de préservation des milieux aquatiques. Le candidat lauréat sera présenté au concours général agricole à l'édition 2021.

Pour tous renseignements sur la prochaine édition du Concours, contacter Emmanuel GIHODES au 05 65 73 76 75



DEUX PLANTES REMARQUABLES DÉCOUVERTES



Dactylorhiza incarnata

Le Millepertuis des marais (*Hypericum elodes*), est une plante à fleurs jaune que l'on retrouve régulièrement dans les zones humides du Lézou. Emblématique des milieux oligotrophes et commune par endroits elle est protégée en Midi Pyrénées.



Hypericum elodes

COMMENT CONTACTER ET/OU ADHÉRER À LA CATZH ?

- L'adhésion est gratuite et volontaire, formalisée par une convention.
- Vous accédez ainsi au réseau de gestionnaires et à l'ensemble des services proposés par la Cellule d'Assistance Technique. Possibilité d'appui technique et financier pour la gestion des zones humides.

Contacts :

David GALIBERT : 05.65.73.76.80

Lucas BLAIS : 05.65.73.76.77

Opération animée par l'adasea.d'Oc



Avec le soutien technique et/ou financier de :



Adresses utiles : • CATZH/adasea.d'Oc - Carrefour de l'agriculture, Bd du 122^{ème} RI - 12026 Rodez Cedex9
• DDT de l'Aveyron - 9 rue de Bruxelles - Bourran BP 9370 Cedex 9 - 05.65.73.00.00

Crédits photos : adasea.d'Oc
Réalisation : Sylvie MAUREL
(adasea.d'Oc)